Zeitschrift: Le messager suisse : revue des communautés suisses de langue

française

Herausgeber: Le messager suisse

Band: 35 (1989)

Heft: 1

Rubrik: Revue de presse

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 28.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Revue de presse





Ecole de langue française de Berne Pose de la première pierre

Après moult péripéties, la première pierre du bâtiment qui abritera les nouveaux locaux de l'Ecole cantonale de langue française a été posée en présence des conseillers d'Etat Leni Robert et Gotthelf Bürki. D'ici au printemps 1991, les quelque 300 élèves romands quitteront les locaux vétustes qu'ils occupent actuellement. Fondée en 1944, l'école française, cantonale depuis 1982, accueille en premier lieu les enfants des fonctionnaires fédéraux et cantonaux en poste à Berne.

Dans son allocution, le conseiller d'Etat Gotthelf Bürki a relevé que l'emplacement des anciens locaux est « inadmissible ». Rares sont les établissements scolaires disposant d'un espace aussi réduit et inadéquat, a poursuivi M. Bürki. Pour sa part, Leni Robert a déclaré que les Romands travaillant dans les institutions fédérales et cantonales établies à Berne doivent pouvoir conserver leur identité culturelle. A ce titre, l'école cantonale de langue française est un instrument indispensable, a estimé Mme Robert.

Approuvé sans autre par le Grand Conseil en 1984, le premier projet d'école élaboré a dû être redimensionné à la suite du dépôt d'un référendum. En avril 1987, le souverain approuvait (par 54 % contre 46 %) le projet actuel devisé à 22 millions de francs. Il prévoit la construction de 18 salles de classes allant du jardin d'enfants à l'école secondaire. Aux termes de ladite convention de l'école française, les coûts de construction sont supportés à 60 % par le canton de Berne et à 40 % par la Confédération.

Pause générale 70 ans après la grève générale

Le Syndicat du bâtiment et du bois (FOBB) a voulu célébrer par une « pause générale » les 70 ans de la grève générale de 1918. Permanents et militants des 57 sections du plus grand syndicat de Suisse ont offert sur les chantiers, pendant la pause habituelle du matin, des sandwiches et des boissons aux travailleurs du bâtiment, et ont fait campagne en faveur de l'initiative pour la semaine de 40 heures.

Cette pause générale, dont l'initiative revient à la jeunesse du syndicat a été toute pacifique, contrairement aux événements dont elle a rappelé le souvenir. A la différence d'aujourd'hui, les ouvriers suisses étaient décidés, au sortir de la première guerre mondiale, à se battre contre la misère, la faim et les mauvaises conditions de travail. De 1914 à 1918, les effectifs de l'Union syndicale suisse (USS) avaient presque triplé, et les grèves s'étaient multipliées : on en a dénombré 218 en 1918, rappelle la FOBB.

Le projet concret d'une grève générale avait été conçu en janvier 1918 à Zurich. Le leader socialiste Robert Grimm avait ensuite fondé le Comité d'Olten, qui exigeait notamment la semaine de 48 heures, des élections immédiates à la proportionnelle, le suffrage féminin et une assurance vieillesse et survivants (AVS)

Ces revendications n'avaient rien de révolutionnaire, et les syndicats firent le maximum pour éviter la grève générale. Pourtant, la bourgeoisie suisse craignait de perdre de son pouvoir, d'autant plus qu'après la Russie, l'Allemagne et l'Autriche-Hongrie vivaient une période révolutionnaire. Les employés de banque de Zurich s'étant mis en grève à la fin d'octobre 1918, le Conseil fédéral envoya des troupes sur place. Cela devait précipiter les choses : le 9 novembre, le Comité d'Olten organisait des grèves d'avertissement dans 19 localités, et, le 11, sous la pression des ouvriers, appelait à la grève générale.

Environ 300 000 ouvriers répondirent à l'appel, tandis que 100 000 soldats étaient mobilisés. L'armée intervint en plusieurs endroits, faisant notamment des morts et des blessés à Zurich et à Granges (SO). Dans la nuit du 13 au 14 novembre, le Comité d'Olten cédait et appelait à la reprise du travail, à la grande déception de nombreux ouvriers.

Berne a retrouvé sa fontaine de la Justice *

Une petite cérémonie a marqué au cœur de la vieille ville de Berne, le dévoilement de la statue de la Justice qui s'élève au-dessus de la célèbre fontaine du même nom, au centre de la Rue de la Justice. La statue originale, érigée en 1543, un symbole éminent, était tombée le 13 octobre 1986 sous les coups de vandales. Un crime de lèse-patrimoine et de lèse-justice que les autorités bernoises ont stigmatisé en espérant « que la justice d'aujourd'hui saura le punir ».

La « Justice » dévoilée devant quelque 300 personnes et les autorités bernoises, est néanmoins toute neuve. Elle a été refaite d'après l'original, qui, restauré, a trouvé aujourd'hui sa place à l'abri du vent et du soleil au Musée d'histoire. La nouvelle statue

a été copiée et réalisée selon des méthodes anciennes. On a renoncé à la procédure de moulage. La recherche du bloc de pierre a été difficile, il a été impossible de trouver un bloc de pierre de Savonnière de la dimension nécessaire. La statue est ainsi née d'un bloc de calcaire du Jura en provenance de la région de Metz.

La restauration et la réhabilitation de la Fontaine de la Justice ont coûté quelque 200 000 francs. Cette somme a pu être prélevée d'un fonds précisément destiné à la restauration des fontaines de la ville, légué à la ville de Berne par Heinrich Philipp Lösch, mort en 1896. Lösch avait légué la totalité de sa fortune, alors de 27 000 francs, à cet effet.

* Couverture de notre nº 12.

Droit de vote des étrangers Les communes bernoises pourront choisir

Les communes bernoises pourront à l'avenir décider d'introduire le droit de vote pour les étrangers. 35 députés du Grand conseil bernois toutes tendances confondues ont demandé dans une motion l'élaboration d'un projet dans ce sens. Ce droit de vote et d'élection devrait être accordé à tout étranger ayant son domicile depuis dix ans dans le canton de Berne et détenteur d'un permis d'établissement.

En outre, les étrangers jouissant de ce droit de vote actif, pourront être éligibles dans des commissions communales permanentes. La Liste Libre, initiatrice de cette requête, se fonde sur le droit de vote comme un instrument d'intégration pour les étrangers. L'autonomie de la commune n'est en aucun cas mise en danger.

Une tête de veau prive Helmut Hubacher de diplôme

Il y a 44 ans, un élève de l'Ecole des transports de Bienne s'était vu refuser son diplôme de fin d'études pour avoir fait envoyer une tête de veau à un professeur qui lui avait attribué une mauvaise moyenne. Dernièrement, le directeur de l'établissement a mis fin à cette sanction en remettant un diplôme honorifique au jeune homme en question, un certain Helmut Hubacher, conseiller national et président du Parti socialiste suisse, a rapporté le quotidien Bieler Tagblatt.

Mécontent d'une moyenne de fin d'année, Helmut Hubacher s'était vengé en demandant à un boucher de livrer une tête de veau dans la salle des maîtres. Ce geste de mauvaise humeur n'avait pas été du goût de la direction qui décida de ne pas lui remettre son diplôme. Le contentieux a été réglé à l'occasion de la fête des promotions. Sous un tonnerre d'applaudissements, Helmut Hubacher « rayonnant » a reçu un diplôme qui toutefois n'a qu'une valeur honorifique.



Du pain sur la planche pour Madame Egalité

Genève est le deuxième canton suisse, après le canton du Jura, à s'être doté en novembre 1987 d'un bureau de l'égalité des droits entre hommes et femmes dépendant du Département de justice et police et dirigé par Marianne Frischknecht. La déléguée à l'égalité des droits du canton de Genève, ainsi que Dominique Föllmi, chef du Département de l'instruction publique et Bernard Ziegler, chef du Département de justice et police ont présenté un premier bilan des activités de ce bureau et des multiples projets, qui vont s'engager pour améliorer les conditions professionnelles et sociales des femmes dans notre société.

Devant faire face à un volume de travail sans cesse croissant, le Bureau, constitué au départ par Mme Frischknecht et une secrétaire à mi-temps, compte aujourd'hui deux nouvelles secrétaires à temps partiel et est soutenu dans ses activités par une commission consultative de 25 membres, composée par les représentantes des associations féminines, des départements, des partis politiques et des organisations professionnelles.

Au cours de ces premiers mois d'activité, le bureau a défriché le terrain, défini des priorités et mis sur pied cinq sous-commissions de travail et de réflexion : « orientation, formation et réinsertion professionnelle », « situation professionnelle », « vie pratique » (garde des enfants malades, horaires scolaires, structure d'accueil pour la petite enfance, santé, etc.), « violences » et « information ».

Souci permanent du Bureau de l'égalité et dans tous les domaines : l'information à tous les niveaux, de l'école aux entreprises, ainsi qu'à travers les médias. Les femmes sont encore peu ou mal informées des possibilités qui s'offrent à elles. Les inégalités existent déjà et encore à l'école, au niveau de l'orientation

Les femmes sont également faiblement représentées (en moyenne 10 %) dans les commissions extra-parlementaires consacrées à la formation, au recyclage ou à la réinsertion. A Genève, 60 % des femmes travaillent à plein temps et 30 % à temps partiel. Elles rencontrent beaucoup de difficultés à concilier leur vie familiale et leur vie professionnelle. Par ailleurs, 10 000 femmes à Genève — où le taux des divorces est en augmentation — sont mères, chefs de famille.

Elles occupent souvent des emplois au bas de l'échelle des traitements, ont peu de chances de promotion — 6 % de femmes cadres à Genève — et exercent souvent un travail peu motivant. Le bureau de l'égalité enquête actuellement auprès des entreprises genevoises et va les sensibiliser, afin de reva-

loriser le travail des femmes et leur demander de prendre en compte certains de leurs besoins spécifiques, notamment l'aménagement du temps de travail.

La sous-commission « vie pratique » est certainement la plus sollicitée, puisqu'elle s'occupe des nombreux problèmes provenant de l'organisation sociale (horaires scolaires/horaires de travail, garde des enfants malades, crèches, etc...) et familiale, qui constituent des sources fréquentes d'inégalité. Les coûts de la santé des femmes font également l'objet d'études approfondies de cette sous-commission, qui cherche à comprendre notamment pourquoi selon les caisses-maladie, la femme coûte par année environ 400 francs de plus que l'homme.

La violence, dont sont victimes les femmes sur les lieux de travail ou au sein des couples, est aussi étudiée. Le bureau genevois est en relation avec ses homologues européens et nord-américain, notamment avec le Québec, la Belgique et la France, particulièrement avancés dans le domaine de l'égalité. En Suisse, les expériences genevoises et jurassiennes sont appelées à faire des émules. Depuis le 1er janvier, le canton de Saint-Gall a aussi son bureau de l'égalité des droits.

L'ordinateur qui fait lire les aveugles

Grâce à une intervention genevoise, de plus en plus de livres de loisirs pour jeunes devraient bientôt être traduits rapidement en Braille

Un ordinateur qui avale un livre et le rend, écrit en Braille : c'est l'invention d'un médecin genevois mordu d'informatique ! Elle permet de mettre à disposition des aveugles des livres, avec un gain de temps appréciable. Les premiers bénéficiaires sont les jeunes. Le dispositif, déjà utilisé pour les manuels scolaires, sert désormais à fabriquer des ouvrages de loisirs pour la Bibliothèque Braille romande. Il a été présenté aux Genevois lors de la vente annuelle de l'Association pour le bien des aveugles (ABA).

Le docteur André Assimacopoulos, qui est le père d'une fillette aveugle et membre du Comité de l'ABA, s'est trouvé personnellement confronté au manque d'ouvrages pour les jeunes non-voyants. Il y a une année et demie, il a mis au point une station composée d'un scanner, d'un ordinateur et d'une imprimante Braille. On coupe une page du livre à reproduire et on l'introduit dans le scanner, qui la lit. Puis l'ordinateur convertit le texte en Braille.

Simple

« C'est un programme extrêmement simple ! », assure son inventeur. La personne qui manipule l'ordinateur peut alors corriger les éventuelles erreurs de lecture et faire le traitement de texte. Finalement, la page ressort en Braille grâce à l'imprimante « qui est le seul élément spécialisé de la station », poursuit le Dr Assimacopoulos. En effet, le programme permettant de déchiffrer les caractères est couramment utilisé par les

maisons d'édition pour repiquer des éditions anciennes.

Le gain de temps est considérable : pour transcrire en relief « La petite maison dans la prairie » par exemple, il fallait une année de travail à la main, méthode la plus répandue jusqu'à présent. Avec l'ordinateur, six semaines suffisent.

Pour le département de l'instruction publique, l'invention tombait à pic. En effet, même si la cécité est heureusement rare chez les jeunes, ils sont une vingtaine dans notre canton à souffir d'un très grave handicap de la vue. Leur intégration dans des écoles de quartier, qui remonte à quelques années, avait fait sentir de façon aiguë le manque de manuels en Braille. Grâce au système du Dr Assimacopoulos, cette lacune a été comblée.

Au début de cette année, l'Association pour le bien des aveugles, qui apporte son soutien à quelque 530 aveugles et grands malvoyants dans le canton, a également acquis une station de transcription, pour le prix de 100 000 francs. Huit ouvrages de loisirs ont déjà été transcrits en Braille, que la bibliothèque du Bourg-de-Four met à disposition des gosses qui ne peuvent pas lire comme les autres.

Allez voir !

Et les droits d'auteur ? « Nous nous sentons relativement à l'aise dans ce domaine. Après tout, il faut à chaque fois détruire un livre noir pour obtenir une reproduction en Braille! », remarque le Dr Assimacopoulos. Rappelons que l'ABA qui, outre la Bibliothèque Braille romande et le service social, gère un foyer pour aveugles âgés, est financé exclusivement par les cotisations de ses membres et par des dons privés.

Un nouvel espace culturel ouvert à la création à Genève

Un événement artistique à Genève : après de longs et coûteux travaux, la Maison des arts du Grütli s'ouvre au théâtre, au cinéma-vidéo, aux beaux-arts, à la danse, à la photographie, à la documentation musicale. Elle tire son nom de l'école construite rue du Général-Dufour, en 1870, après le comblement des fossés de la vieille ville. Une maison superbe de clarté, de luminosité. Le Grütli est géré par la Fédération des artistes indépendants, artisans et animateurs de

Genève possède ainsi une salle de spectacle de plus de 200 places. Mais les autres arts ne sont pas en reste : la photographie dispose d'une galerie, les artistes d'ateliers, la danse d'un studio, les musiciens et les mélomanes d'une bibliothèque (en fait, les archives musicales de la Ville), sans parler des salles de stages et de répétitions. C'est la première nouveauté.

nouveauté. La seconde concerne la salle de théâtre ellemême, pour laquelle les architectes ont défini un espace variable, soit un volume vide à partir duquel les utilisateurs doivent inventer un rapport neuf entre acteurs et spectateurs dans le jeu comme dans l'espace. Autrement dit, le lieu amène une réflexion sur la visibilité, l'acoustique et les circulations. Et l'équipement technique a été conçu en fonction de cette souplesse d'emploi.

Ni théâtre institutionnel ni salle à louer, le Théâtre du Grütli doit imaginer son propre système. Sans budget de production, il est doté par la Ville d'une subvention annuelle de fonctionnement de 350 000 francs et, par l'Etat, d'un budget d'animation de 150 000 francs. Espace de recherche, sa principale mission est de favoriser la création de spectacles indépendants aux meilleures conditions. En fait, le metteur en scène d'un spectacle programmé au Grütli devient codirecteur du théâtre pour la durée des répétitions et des représentations.

Cette politique doit faire accepter un risque sur les plans scénique, du jeu et de la relation au public. Ce risque, M. Marcel Robert, désigné directeur du Grütli par la Ville et par la fédération, dont il est un des membres fondateurs en 1983, l'assume : faire découvrir des textes contemporains ou des auteurs méconnus est l'un de ses buts. Les accueils seront choisis en fonction de ces objectifs et en mettant en place un réseau d'échanges avec d'autres productions romandes, francaises et belges.

Les autres groupes du Grütli sont quatre. D'abord, le Centre de la photographie, à disposition d'une quinzaine de photographes qui, en 1984, ont créé une association pour obtenir un lieu d'exposition permanent à Genève. Une solution provisoire avait été trouvée Salle Patino (qui fête ses vingt ans d'une intense activité culturelle). Au Grütli, le public pourra se documenter dans de nombreux livres et revues spécialisées.

Le Centre d'animation cinématographique Voltaire, dont la presse genevoise a beaucoup parlé ces dernières années, aura deux salles, l'une de 190 places l'autre de 50, avec deux programmations quotidiennes.

Pour « fonction : cinéma », c'est le retour au Grütli, après l'incendie du Palais Wilson. Des salles de projection et de montage, des bureaux permettent désormais de développer le travail dans plusieurs directions.

Enfin, l'Association pour la danse contemporaine, qui a juste un an, continuera son activité publique à Patino pour des raisons techniques et administratives mais disposera au Grütli d'une salle de répétitions, de stages, éventuellement pour des cours réguliers.

Une grande fête a salué ce que beaucoup considèrent à Genève l'une des plus importantes opérations culturelles depuis la reconstruction du Grand Théâtre.

Diabétiques : l'ordinateur au secours

C'est une nouvelle mondiale : un programme informatique des malades que deux médecins ont créé à l'Hôpital de Genève.

C'est le programme antisecret : l'Hôpital cantonal universitaire de Genève invite les diabétiques à consacrer un moment de leur séjour à pianoter sur un ordinateur. Pas moins. Histoire de découvrir, grâce au coup de pouce de l'informatique, toutes les subtilités de leur mal. Mis au point par deux médecins gene-

vois, ce programme d'éducation des malades est en train de révolutionner le domaine.

André Crettenand

Les malades peuvent apprendre quelque chose sur leur maladie, mieux, ils peuvent la soigner plus efficacement s'ils en ont une bonne connaissance. L'Unité de traitement et d'enseignement pour diabétiques de l'Hôpital a repris le principe. Avec succès. Depuis une dizaine d'années elle joue même les pionnières en la matière. Elle a vu défiler, depuis sa création en 1974, 5 000 malades et a donné près de 25 000 heures de cours sur le diabète et tout ce qui le concerne. « Ça n'a rien d'anecdotique, explique le Dr Christian Juge qui a longtemps appartenu à l'Unité, nous poursuivons un but thérapeutique très sérieux. Ces dix dernières années nous avons, par exemple, réussi à diminuer le nombre d'amputations, dont le diabète est la cause nº 1 en Suisse, de près de 80 % ! ».

L'enjeu

L'enjeu est donc d'importance. Les progrès réalisés grâce à l'enseignement sont comparables à ceux obtenus avec la découverte de l'insuline au début des années vingt. Et avec l'entrée en jeu de l'informatique. l'Unité franchit une nouvelle étape. Le Dr Jean-Philippe Assal, directeur de l'Unité, et le Dr Christian Juge, sont des adeptes de l'EAO, l'enseignement assisté par ordinateur. Ils ont mis trois ans pour mettre au point un programme d'enseignement informatisé. Ils ont recueilli au fond l'expérience accumulée par l'Unité et fait appel à des psychologues, des psychiatres et des diététiciens. La recherche a été financée par des fondations et des entreprises privées.

Le résultat : le malade se met devant un écran, engage le dialogue avec la machine, et lui dit tout : les symptômes ressentis, le type d'insuline utilisé, l'horaire des injections, ses moyens de prévention et quantité de renseignements divers. L'ordinateur livre ensuite son verdict, sous forme d'imprimé, et met le doigt sur l'une ou l'autre erreur de comportement du patient. Qui pourrait conduire à des insuffisances du taux de sucre dans le sang (l'hypoglycémie), l'un des soucis permanents de ceux qui soignent leur maladie à l'insuline.

Un ordinateur plutôt qu'un médecin ?

Le médecin va-t-il céder sa place à l'ordinateur ? « Pas du tout », s'empresse de préciser le Dr Juge. Le verdict est joint au dossier médical et ne prend toute sa valeur qu'avec le commentaire du spécialiste. « Mais la synthèse opérée par l'ordinateur est précieuse car les médecins eux-mêmes n'arrivent pas toujours à la faire tant le traitement de la maladie dépend d'une foule de données et notamment de comportements divers », dit-il. Le programme ne sera donc pas commercialisé dans le grand public.

Cinq cents patients environ se sont prêtés à l'exercice de l'ordinateur et plusieurs diabé-

tologues suisses romands ont testé le programme. La formule séduit. Le programme a été traduit en plusieurs langues et il a été présenté officiellement au public à l'Hôpital cantonal (24, rue Micheli-du-Crest).

La convivialité de l'enseignement assisté par ordinateur sera-t-elle étendue au traitement d'autres maladies ? Le Dr Juge en est persuadé. Surtout pour les maladies où la prévention joue un grand rôle comme l'asthme, l'hypertension, voire le Sida.

Journal de Genève

canton des grisons

Cours de romanche ou d'italien pour les élèves alémaniques ?

Les élèves alémaniques du canton des Grisons, « épargnés » par l'apprentissage d'une langue étrangère jusqu'en 7º année, devront peut-être à l'avenir suivre des cours de romanche ou d'italien en primaire. Le Grand conseil a accepté à l'unanimité un postulat dans ce sens. Le gouvernement a annoncé qu'il allait charger un groupe de travail de se pencher sur la question de l'enseignement d'une langue étrangère à l'école primaire, y compris le français.

En raison de sa situation linguistique particulière, l'enseignement du français en primaire n'a jamais eu la priorité dans le canton des Grisons. L'apprentissage de l'allemand commence en effet dès la quatrième année pour les élèves romanches, dès la cinquième pour les italophones. Pour ne pas créer de déséquillibre, le français ne commence qu'en 7º année pour tous les élèves du canton. Les petits Alémaniques sont ainsi les seuls qui n'ont pas de cours de langue étrangère en primaire. Le postulat, signé par 24 députés, demandait de combler cette lacune.

Après le « oui » de Zurich et de la Thurgovie au « Frühfranzösisch », la question de l'enseignement d'une langue étrangère dans les écoles alémaniques doit être reposée, a déclaré le chef de l'instruction publique Joachim Caluori. Outre le romanche ou l'italien, le français doit également être pris en compte dans les réflexions de la commission, a-t-il déclaré. L'introduction de classes pilotes pourrait par exemple être envisagée.



Parlement des enfants à Delémont : c'est parti

« Apprenez-nous, à nous les adultes, à découvrir une nouvelle manière de voir, de dire, et d'agir ». C'est ce que Jacques Stadelmann, maire de Delémont, a déclaré, lors de la séance inaugurale du Conseil delémontain des jeunes. Ce véritable Parlement d'enfants est pour l'instant une institution unique en Suisse. Il est composé de 51 jeunes de 13 à 15 ans, et a pour but de favoriser

l'intégration des jeunes et de les faire participer à la vie publique.

C'est un postulat déposé en 1985 par le mouvement « Combat socialiste » au législatif de la capitale jurassienne qui est à l'origine du Conseil delémontain des jeunes. Celui-ci s'inspire du Parlement d'enfants qui fonctionne depuis plusieurs années à Schiltigheim, commune alsacienne du Haut-Rhin. En France, une septantaine de communes possèdent d'ailleurs un tel parlement.

Les élections au Conseil delémontain des jeunes se sont déroulées le 21 septembre dernier, soit dans le cadre des écoles, soit à l'intérieur de différents groupes et associations de jeunes. Le Conseil est présidé par le maire, et est encadré par six animateurs adultes. Pour 1988, son budget se monte à 18 000 francs, et passera à 30 000 francs en 1989.

Les compétences du Conseil delémontain des jeunes consistent à exprimer les avis et sentiments de la jeunesse, à gérer le budget, à préparer et à réaliser des projets. Une bonne partie du travail se fera dans le cadre de quatre commissions : sports, animation, société et aménagement. Parmi les projets qui seront mis en chantier, la création d'une vidéothèque et d'un restaurant sans alcool ni fumée, une piste cyclable, ou encore la lutte contre la drogue.

En saluant les politiciens en herbe de Delémont, le maire Jacques Stadelmann a déclaré que cette séance inaugurale était pour lui l'un des plus riches instants de son mandat. Parmi les invités à cette séance inaugurale, se trouvait un observateur très attentif, le chancelier de Vevey, Alex Bendel, qui étudie actuellement la possibilité de créer une telle institution.



canton de lucerne

Sentier pédestre autour du lac des Quatre-cantons

Outre la Voie suisse autour du lac d'Uri, un sentier pédestre de près de 130 kilomètres longeant les autres bras du lac des Quatrecantons devrait être ouvert en 1991 pour le 700° anniversaire de la Confédération. Ce « Chemin des Waldstätten », dont le coût est estimé à 2,6 millions de francs, sera financé par les cantons riverains et réalisé par les sections locales des sentiers pédestres et l'association pour la protection du paysage du lac des Quatre-cantons, a-t-il été précisé lors d'une conférence de presse à Lucerne.

Le Chemin des Waldstätten viendra s'ajouter au 37 kilomètres de la Voie suisse (coût 12 mio. de frs) et aura les mêmes points d'arrivée et de départ, le Grütli et la place des Suisses de l'étranger à Brunnen. Sa réalisation sera toutefois plus modeste : un sentier ou un chemin existe déjà pour près de 85 % du parcours, les nouveaux tronçons représentant 7 % et 8 % devront être améliorés. Quelques bancs seront installés le long du parcours.



A la veille de 1992, vaut-il encore la peine de devenir Suisse ?

A la veille de 1992, vaut-il encore la peine de devenir Suisse ? Agressive à dessein, cette question posée à Neuchâtel dans le cadre d'un colloque organisé par l'université de Neuchâtel et le programme national de recherche PNR 21 a été choisie en guise de thème de clôture à deux jours d'intenses discussions sur l'identité nationale.

Sur le thème : « Une seconde nature ? Adhésion et diversité culturelle des étrangers en Suisse », des chercheurs, des ethnologues, des sociologues, des historiens ont fait part des résultats de leurs travaux effectués dans le cadre du PNR 21. Un programme qui entend faire le point sur les notions de pluralisme culturel et d'identité nationale. Neuchâtel qui participe à ce programme s'est pour sa part attaché à étudier le passage à la citoyenneté helvétique considéré comme un révélateur de l'identité nationale.

Pour tenter de cerner la « suissitude », ce colloque a privilégié des regards très différents multipliant à souhait les effets de miroir. Ainsi, la parole a été donnée à des candidats à la nationalisation et à des agents sociaux chargés de mener l'enquête, ce qui a notamment permis de constater que la réalité des uns ne correspond pas à la réalité des sutres.

Par ailleurs, des travaux historiques ont permis de constater que la problèmatique de la naturalisation était relativement récente. On l'oublie souvent, mais l'Europe du XVIIIe siècle était pluriculturelle et plurilingue.

En clôture de ce colloque, M. Georges Luedi, professeur à Bâle et président du groupe d'experts du PNR 21 tout en le qualifiant « fascinant » a estimé difficile de présenter une synthèse, en raison des regards très différents portés sur la naturalisation. Et pourtant, il semblerait essentiel de dépasser, a-t-il dit, la simple addition de ces regards. Tout le problème réside dans : il faudrait pouvoir « être égaux dans la différence ».

Job Service : après Neuchâtel, La Chaux-de-Fonds et le Val-de-Travers

Créé à l'instigation de Caritas Neuchâtel, soutenu par les pouvoirs publics, Job Service, un bureau de placement et d'information réservé aux jeunes de 15 à 25 ans fait un malheur à Neuchâtel depuis son ouverture en mai. Si bien que ses responsables ont étendu leurs activités à La Chaux-de-Fonds et à Couvet. Le bureau de La Chaux-de-Fonds a été ouvert en septembre.

Job Service entend à la fois dépanner les jeunes en quête d'un emploi stable ou temporaire, faciliter la poursuite d'un apprentissage en cas de rupture de contrat, donner tous renseignements utiles. Ce service s'adresse autant à des étudiants qu'à des jeunes filles et jeunes gens sans formation ou au chômage.

La petite équipe de Job Service a finalement été surprise de constater à quel point elle correspondait à un besoin. Employant 3 personnes dont l'une à 60 %, tournant avec un budget annuel de 200 000 F, subventionné à 80 % par l'Etat et à 20 % par Caritas, Job Service entend maintenant démarcher auprès des employeurs potentiels du haut du canton. Plus de 400 entreprises ont déjà répondu à son appel dans la région de Neuchâtel. Quant aux jeunes, ils ont été plus de 600 à faire appel à ses services.

Nouveau théâtre pour bientôt

Après 30 ans d'attente, la ville de Neuchâtel devrait avoir son théâtre. Le conseiller communal neuchâtelois André Buhler, directeur des affaires culturelles, a en effet présenté le projet gagnant. Estimé à 25 millions de francs, il devrait voir le jour en 1992.

Le premier prix du concours, après trois tours éliminatoires, est allé au projet « magna Mater » de Marie-Claude Bétrix et Eraldo Consolascio de Zurich. Le nouveau théâtre de Neuchâtel sera érigé dans le Jardin Anglais. Il comprendra deux salles, l'une de 500 places, l'autre de 200 places et est destiné à présenter des spectacles de théâtre, danse, opéras de chambre, montages poétique, mime. Avec une surface de 43 000 mètres carrés, il sera construit en écaille de pierre.

« Si tout se passe normalement, note le Conseil communal, il pourrait être terminé en 1992 ». La ville de Neuchâtel attend un nouveau théâtre depuis bientôt 30 ans. Un second bâtiment, proche du théâtre, pourrait être construit plus rapidement, pour accueillir deux discothèques.



Non au français à l'école primaire : Schaffhouse fait marche arrière

Le canton de Schaffhouse, qui avait renoncé en août 1987 à introduire le français à l'école primaire, veut revenir sur sa décision. Le conseil schaffhousois de l'éducation, selon les indications de son secrétaire Eduard Schmid, a décidé lors de sa dernière séance de charger une commission d'examiner les modalités d'une introduction du français. Des motifs confédéraux l'ont poussé à ce revirement : Schaffhouse, après le « oui » de Zurich et de Thurgovie, ne peut pas se permettre de rester le seul canton alémanique opposé au français, a précisé M. Schmid. Schaffhouse est effectivement le seul canton à s'être prononcé formellement contre le français. A Saint-Gall, le peuple devra voter au printemps prochain sur une initiative s'y opposant. Le conseil de l'éducation argovien avait décidé il y a quatre ans de repousser la décision, mais à la fin octobre une interpellation a été déposée devant le Grand conseil,

demandant qu'Argovie prenne rapidement position. Dans tous les autres cantons alémaniques, à l'exception des Grisons où la situation est particulière, le principe de l'enseignement du français à l'école primaire a été accepté.

Dans le meilleur des cas, l'introduction du français n'interviendra pas dans les écoles schaffhousoises avant le début de l'année scolaire 1990-91, a précisé M. Schmid. Une demi-douzaine de classes d'application vont toutefois être prochainement ouvertes à l'intention des élèves de l'Ecole normale. Des cours de didactique y sont de toutes façons dispensés, car Schaffhouse accueille les futurs enseignants du canton de Glaris. Une décision de principe en faveur du français pourrait toutefois tomber prochainement au Grand conseil, si la motion déposée par un député radical dans ce sens devait être acceptée.

Le plus vieux journaliste actif de Suisse est mort à 104 ans

Le plus vieux journaliste encore actif de Suisse est mort à l'âge de 104 ans à Thayngen, dans le canton de Schaffhouse. Karl Augustin était également imprimeur et éditeur.

Né le 30 août 1884, il était fils d'un tisserand. En 1911, il a fondé une imprimerie à Thayngen où il a édité le premier journal qu'il ait fondé. Plus tard, en 1947, il a fondé le « Heimatblatt », un hebdomadaire local pour la région du district de Reiat. M. Augustin écrivait encore dans ses colonnes peu avant sa mort.

canton de soleure

Vêtement de tennis : Hlasek ambassadeur de la collection Bally

Le succès de la nouvelle étoile du tennis international — le Suisse Jakob Hlasek — ne devrait pas profiter seulement à son auteur, mais également au fabricant de chaussures Bally S.A., à Schönenwerb (SO).

La filiale du groupe Oerlikon Bührle entend en effet lancer en mars prochain une collection complète de vêtements et d'accessoires pour la pratique du tennis, a indiqué le responsable du secteur « vêtements de sport » Thomas Sadecky.

L'ambassadeur de cette collection sera Jakob Hlasek avec lequel Bally a signé en 1983 un contrat de parrainage sportif. Hlasek ne représentait toutefois jusqu'ici que les chaussures de la société soleuroise.

La nouvelle collection, est, dit Thomas Sadecky, offerte au marché suisse par les ving-deux plus grands magasins Bally. Elle sera aussi introduite à l'étranger, notamment aux Etats-Unis, afin de permettre à la société d'exploiter, sur un plan international, le succès de Hlasek au tournoi des « masters ».



canton du tessin

Collection Thyssen : Départ pour l'Espagne

Au terme de plusieurs mois de négociations, une grande partie de la collection du baron Thyssen quittera la villa Favorita à Lugano pour Madrid.

L'accord définissant les modalités de l'installation en Espagne de la collection d'art Thyssen a été signé à Madrid le 5 décembre entre le propriétaire de la collection, Hans-Heinrich Thyssen-Bornemisza, citoyen de Lugano et le ministre espagnol de la Culture Jorge Semprun. Ainsi, au terme de plusieurs mois de négociations, une grande partie de la collection privée la plus importante au monde, après celle de la reine Elisabeth d'Angleterre, quittera la Villa Favorita de Lugano pour Madrid.

Alors qu'on jubile déjà en Espagne, en Suisse les réactions sont prudentes, les autorités se montrant plutôt sceptiques quant au bien-fondé des nouvelles en provenance de Madrid. Ceci dit, en avril dernier, un premier protocole sur le prêt, au Gouvernement espagnol, d'une grande partie de la collection Thyssen, avait été signé à Madrid. Il s'agissait avant tout de définir les aspects juridiques du prêt : les tableaux qui se trouvent en Suisse seraient transportés en Espagne tandis que le trust de la collection Thyssen-Bornemisza installerait son siège aux Bermudes pour des raisons fiscales, les Bermudes étant soumises au droit anglais. M. Thyssen, sa femme, l'Espagnole Carmen Cervera et les quatre fils du collectionneur disposent chacun d'une voix au sein dudit trust.

Quelque 775 tableaux des 1 300 que comprend la collection seront prêtés à l'Espagne. Ce sont des œuvres de maîtres anciens et modernes dont les écoles des impressionnistes français et des expressionnistes allemands. Toutefois, avant qu'elles puissent être exposées à Madrid, il faut que le palais Villahermosa attenant au Musée du Prado soit rénové. Les travaux devaient débuter en janvier: Villahermosa accueillera 700 tableaux tandis que les autres seront exposés à Barcelone, dans l'ancien monastère de Pedralbes. L'Espagne a ainsi remporté un combat dans lequel se sont disputés plusieurs pays tels que, outre la Suisse, les Etats-Unis, l'Allemagne, l'Angleterre et le Japon. Le choix ne s'est pas fait uniquement pour des motifs financiers mais aussi en raison des relations particulières que le mécène suisse d'origine allemande, entretient avec la péninsule. En fait la cinquième femme de Hans-Heinrich - « Heini » pour ses intimes la belle Carmen Cervera, Miss Espagne 1961, aurait fortement influencé la décision finale de son mari. Mais, outre Carmen Cervera, une célébrité en Espagne, la péninsule avait d'autres atouts dans sa manche : le duc de Badajoz, vieil ami de famille et beau-frère du roi Juan Carlos, qui assure depuis peu la fonction d'attaché de presse de Thyssen en Espagne, a joué de toute son influence pour faire agréer la candidature de Madrid.

Deux cent millions de francs

Tandis que le Ministère espagnol de la culture s'est efforcé de garder secrets les détails de l'accord passé avec M. Thyssen, le duc de Badajoz s'est empressé de préciser au quotidien madrilène « El Pais » que l'accord ne prévoyait pas uniquement un prêt d'une durée de 10 ans mais un « leasing » qui permettrait au Gouvernement espagnol d'acquérir la collection dont la « location » a été fixée à quelque 7,5 millions de francs par année après le dépôt d'une caution s'élevant à 112,5 millions de francs. Au terme du prêt, l'Espagne aurait la possibilité d'acquérir la prestigieuse collection pour 200 millions de francs « seulement ».

Prudence helvétique

Côté suisse, peu de réactions officielles. Au siège de la Villa Favorita, un porte-parole de la pinacothèque a déclaré « ne pas être informée des décisions prises à Madrid ». En revanche, en ce qui concerne une prétendue vente de la Villa Favorita - révélée dans la presse - on précise sur place qu'il s'agit de « fantaisies des journalistes ». Le canton du Tessin n'a pas non plus réagi, le conseiller d'Etat Claudio Generali répondant qu'il « n'a rien à dire à ce propos ». Idem à la Municipalité de Lugano. A Berne, le directeur de l'Office fédéral de la culture, Alfred Defago, n'a plus eu de nouveaux contacts avec M. Thyssen, les contacts ayant été interrompus. Les nouvelles en provenance de l'Espagne sont considérées avec prudence sinon scepticisme tant à Berne qu'au Tessin : les autorités concernées attendent de « voir le contrat effectivement signé » avant d'être sûres du départ de la collection pour l'Espagne.

Claudio Generali annonce son départ

Le conseiller d'Etat radical Claudi Generali, 45 ans, directeur du Département des finances du canton du Tessin, a officiellement annoncé sa démission au comité directeur de son parti. Ainsi que l'a précisé Claudio Generali, en fonction depuis 1983 et brillamment réélu en 1987, son départ est prévu pour l'été 1989, soit deux ans avant la fin de l'actuelle législature.

Claudio Generali a été appelé à la direction de la Banque du Gothard. Il quitte la carrière politique après « avoir atteint les buts qu'il s'était fixés, soit remettre à flot les finances cantonales ». Plusieurs personnes pourraient succéder à Claudio Generali, soit le député au Grand Conseil Geo Camponovo, le juge de paix Emanuela Epiney-Colombo ou le directeur des transports publics de Locarno, Marco Pessi, entre autres noms déià avancés.

Le comité directeur du parti radical tessinois (PLRT) a également pris connaissance du départ du président du parti, Pier-Felice Barchi, dont le successeur sera désigné lors du congrès annuel, à Bellinzone.

L'Hôtel Monte Verità devient un centre de formation continue

Le chef du Département fédéral de l'intérieur, Flavio Cotti, a fait savoir dans un communiqué que l'Hôtel Monte Verità à Ascona (Tessin) sera désormais un centre de formation continue de l'Ecole polytechnique fédérale de Zurich sous le nom de « Centro Stefano Franscini ». Cet endroit était connu dans le monde entier au début du XXº siècle comme haut-lieu de rencontre de poètes, de penseurs et d'artistes.

Le premier directeur du centre sera le professeur Konrad Osterwalder. Des cours et des séminaires seront organisés dès l'automne 1989 par des équipes scientifiques suisses et étrangères sur le modèle d'Oberwolfach en RFA ou d'Erice en Sicile (Centre Enrico Fermi). A la demande du canton du Tessin, le centre de Monte Verità accueillera aussi des séminaires de perfectionnement à l'échelon cantonal.

Le communiqué souligne que la prise en charge du Monte Verità par l'EPF de Zurich constitue une étape importante dans le développement universitaire du Tessin. Par la même occasion, une mise en valeur culturelle est ainsi assurée conformément au vœu du fondateur, Eduard von der Heydt, sans que le site magnifique du parc soit entièrement fermé au public.

Les frais d'exploitation seront assumés par le Conseil des EPF dans le cadre des crédits ordinaires.



Constitution thurgovienne : Un oui clair cette fois

Les Thurgoviens et Thurgoviennes, qui se prononçaient pour la seconde fois, ont accepté leur nouvelle constitution par 33 975 voix contre 29 804. Un premier scrutin, déjà positif mais de justesse, avait dû être annulé l'an dernier à la suite d'une plainte, car il n'avait pas été possible de recompter les voix : certains employés de commune zélés avaient déjà jeté les bulletins de vote à la poubelle. La participation a atteint 56 %.

Lors de la première consultation en juin 1987, une maigre majorité de 69 voix s'était dégagée en faveur de la Constitution entièrement remaniée du canton. Cinq jours plus tard, le syndic d'une petite commune avait déposé un recours. Après l'intervention du Tribunal fédéral en dernier ressort, un nouveau décompte des voix avait été ordonné, qui se révéla toutefois impossible. Dans six communes, les bulletins de vote avaient déjà été mis à la poubelle. Il ne restait alors qu'à répéter la votation.

La nouvelle constitution, qui remplace celle de 1869, prévoit notamment une définition plus claire de la séparation des pouvoirs, avec pour conséquence un remaniement de l'organisation communale qui était un des points contestés de la Charte. Autre pierre d'achoppement, le remplacement du réfé-

rendum législatif obligatoire par un référendum facultatif : désormais, les modifications législatives ne seront soumises au verdict populaire que si 2000 citoyens ou 30 députés au Grand conseil le demandent.

Deuxième objet soumis à votation, la loi sur l'encouragement des transports publics, que le Parti des automobilistes était seul à combattre, a été acceptée par 43 490 voix contre 20 860. Elle vise à accorder au canton une plus grande latitude en matière de financement des transports publics : il lui sera ainsi possible de subventionner une union tarifaire, ou de prendre en charge les déficits d'entreprises de transports publics.



Un Valaisan champion du monde d'orthographe

Francis Klotz, 41 ans, instituteur valaisan, a remporté à Paris, le titre de champion du monde d'orthographe dans la catégorie des professionnels venus des pays francophones. Des milliers de personnes de tous les continents ont participé à ces joutes. 167 finalistes se sont affrontés.

Le Valaisan n'a fait qu'une faute dans cette difficile dictée. Il a écrit le mot « détonant » avec un seul « n » comme s'il s'agissait d'une explosion alors qu'il s'agissait de « détonnant » avec deux « n » soit du verbe « détonner » qui veut dire « choquer ». A noter qu'une grande partie de ses élèves ont suivi leur maître à Paris. Le champion professionnel de France n'a fait aucune faute dans cette même dictée.

Evolène fait la fête au « ressuscité de l'Everest »

Le village valaisan d'Evolène dans le val d'Hérens a reçu officiellement, en fanfare et en discours, celui que l'administration communale dans son appel à la population a baptisé « le ressuscité de l'Everest » : le guide André Georges, qui a escaladé « le toit du monde », après que la nouvelle de sa « fin tragique » eut gagné la France et la Suisse en provenance de Katmandou.

Une bonne partie de la population était venue fêter l'alpiniste qui avait pour la circonstance revêtu le costume des hommes de la vallée. Le président de la commune a salué le héros du jour, accompagné de groupes folkloriques et de la fanfare d'un régiment d'infanterie de montagne.



Mort de l'écrivain Henri Debluë

Henri Debluë, écrivain, auteur du scénario et du texte de la dernière Fête des vignerons de Vevey en 1977, s'est éteint à Montreux dans sa soixante-quatrième année, après une courte maladie. Il venait d'achever son premier roman, « les cerises noires », récemment sorti de presse, après avoir quitté l'enseignement. Auteur de pièces de théâtre, de traductions remarquées, Henri Debluë laisse un nom dans la littérature romande. Pendant ses années d'enseignement, au Collège de Montreux, à l'Ecole normale de Burier puis à celle de Montreux et enfin au Centre d'enseignement secondaire supérieur de l'Est vaudois, Henri Debluë avait déjà écrit, notamment pour la scène, influencé par des auteurs tels que Georges Bernanos, William Faulkner et James Joyce.

Henri Debluë avait dirigé la revue « Rencontre » jusqu'en 1952, après l'avoir fondée avec Georges Haldas et Yves Velan, et collaborait à de nombreuses publications.

Ses ouvrages les plus connus sont « Le procès de la truie » (1962), le récit « Et Saint-Gingolph brûlait » (1977), le drame « La passion de Job » (1981). Mais il laisse son nom attaché avant tout à la Fête des vignerons de 1977, dont il avait remarquablement maîtrisé les difficultés.

Défenseur acharné de la nature, Henri Debluë avait présidé « SOS Préalpes » en 1973 et une société pour la sauvegarde du site de Chillon en 1980.

Yverdon-les-Bains : Le premier « hôtel-exposition » de Suisse

Considéré comme le seul en Suisse et le premier d'Europe, un centre polyvalent d'hôtellerie et de congrès, rassemblant sous un même toit un hôtel, un service de restauration, des salles de réunion et un espace d'exposition, a été présenté, à Yverdon-les-Bains. Sous le nom d'« Expo Hôtel », cette réalisation, qui représente un investissement de 15 millions de francs sans le terrain, sera ouverte le 15 février prochain.

Elle se fonde sur une conception étudiée pour l'Europe. Deux autres constructions sont prévues en France au cours des dix-huit mois à venir. Puis la chaîne s'étendra à un rythme d'environ cinq établissements par année. Propriétaire de l'enseigne Expo Hôtel, la société Sigecom a notamment pour partenaire le groupe Accor, entreprise française d'hôtellerie, de restauration et de services, qui compte parmi les « leaders » mondiaux de la branche et emploie 56 000 personnes dans 61 pays.

Le nouvel établissement, édifié à la sortie de l'autoroute d'Yverdon-Ouest, sur la commune de Montagny, comprend une grande salle polyvalente de 2 750 m², modulable en salles de 400, 800 ou 1200 m², une surface d'exposition extérieure de 3000 m², 112 chambres, des salons pour séminaires, des restaurants et un parc à voitures de 350 places.

Un chef suisse parmi les « cuisiniers de l'année » dans le nouveau guide Gault et Millau

Gérard Rabaey, exploitant du restaurant Le Pont de Brent, près de Montreux (VD), est devenu l'un des « cuisiniers de l'année » dans l'un des deux guides gastronomiques français les plus célèbres, Gault et Millau, dont l'édition 1989 vient de paraître.

Un grand meunier suisse n'est plus

M. Henri Cuendet, président du conseil d'administration et ancien administrateur délégué des Grands Moulins de Cossonay S.A., est mort à Pully, près de Lausanne, dans sa 72° année. Personnalité connue dans la minoterie suisse et européenne, il avait été notamment Président de la Société des meuniers de Suisse romande, vice-président de l'Union des meuniers suisses et membre du comité de l'Union Internationale de Meunerie.

Très actif dans la coopération interprofessionnelle, Henri Cuendet fut aussi vice-président de la Communauté d'intérêts des meuniers et des boulangers-pâtissiers, ainsi que président de l'Association suisse des moulins à blé dur et membre de la Chambre suisse des arts et métiers.

Apparition de l'hebdomadaire « Vous » dans quatre quotidiens romands

Le nouveau journal « Bouquet » est né, encarté dans trois quotidiens romands et dimanche dans un quatrième, sous le titre de « Vous », le féminin romand. 38 pages sur les messageries tendres, la cuisine, la mode, la forme, les relations de couple et le voisinage, l'actrice Mathilda May et le skieur Pirmin Zurbriggen. Diffusé à plus de 200 000 exemplaires, il est produit par la maison d'édition Hallwag et sa rédaction est basée à Lausanne.

Les quatre journaux sont « L'Express » de Neuchâtel, le « Journal du Jura » de Bienne, « La Liberté » de Fribourg et « La Suisse » de Genève. A noter que dans ce dernier, c'est dans l'édition de dimanche que le nouveau supplément sera inséré.

De son côté, la « Tribune de Genève » propose le journal « Femina » le vendredi et prévoit à terme de l'encarter le samedi en même temps que le supplément radio-TV « Télé Top matin ». Le « Matin » propose déjà ses deux mêmes suppléments dans son édition dominicale. Quant à la « Suisse », elle propose déjà le dimanche le supplément radio-TV. La Fédération romande des consommatrices (FRC) s'était insurgée contre l'invasion de ces suppléments du week-end et contre la politique du fait accompli que constitue pour elle ces éditions. La FRC estime que le consommateur n'a plus le choix.

Lausanne rend hommage à Victor Desarzens

Un buste du chef d'orchestre Victor Desarzens, offert par ses enfants et dû au ciseau de feu Casimir Reymond, a été installé dans le studio portant son nom, à la Maison de la radio, là même où le fondateur de l'Orchestre de chambre de Lausanne a dirigé tant de fois concerts et surtout répétitions, de 1942, année de naissance de l'ensemble qui allait devenir célèbre, jusqu'en 1973. Victor Desarzens est mort en février 1986.

C'est un hommage posthume — il y en a eu d'autres, de son vivant — à celui qui a tant fait pour la musique en pays vaudois et en

Suisse (de Lausanne à Winterthour, avec le soutien des frères Reinhart). C'est aussi un symbole : le buste peut représenter une figure de proue, ce qu'a été Victor Desarzens, ce défricheur aussi bien en terre vaudoise qu'à l'Orchestre de Winterthour. On ne compte pas le nombre de partitions contemporaines révélées par Victor Desarzens aux musiciens et au public, de compositeurs suisses en particulier.

Une cérémonie a marqué la pose du buste. MM. Jean-Jacques Demartines, directeur de la Radio-Télévision suisse romande, et Michel Pittet, président de l'Association de l'orchestre de chambre de Lausanne. Moment émouvant : la diffusion de deux mouvements d'un enregistrement du Concerto brandebourgeois en fa, de Jean-Sébastien Bach, réalisé par l'orchestre le 22 février 1966, sous la direction de Victor Desarzens. Un moment qui rappelait le premier concert donné par l'orchestre sous son titre actuel, le 10 novembre 1942 en la défunte Maison du peuple, entièrement consacré à Bach.

Baisse d'impôts pour les Vaudois

Les Vaudois paient 3 % de moins d'impôts dès cette année. Le Grand Conseil a abaissé de quatre points le coefficient de l'impôt cantonal. Cette diminution a été qualifiée par un député d'« obligation morale » vu l'éclatante santé des finances cantonales. La baisse de coefficient s'ajoute à d'autres mesures récentes visant à alléger la fiscalité d'un des cantons les plus chers de Suisse. De 12,9 % depuis 1972, le coefficient vaudois passe à 12,5 % en 1989. Il en résultera pour la caisse cantonale un manque à gagner de 42 millions de francs (dont 36 provenant des personnes physiques), soit 3,1 % des recettes fiscales du canton. Cette mesure n'a pas d'effet induit sur la fiscalité communale. Bien que la loi d'impôt soit votée chaque année, on ne se souvient pas, de mémoire de député, d'une précédente baisse du coefficient. En revanche, diverses réformes ont été menées depuis deux ans pour alléger la fiscalité vaudoise (au 5º rang sur le plan national), tant en ce qui concerne les personnes physiques que les personnes morales.

En 1986, une première réforme a permis de corriger la progression à froid et d'introduire la méthode du quotient familial pour la taxation des couples ; elle a entraîné pour l'Etat un manque à gagner de 155 millions de francs. Au printemps dernier d'autre part, le parlement cantonal a reçu l'imposition des entreprises, dans le but de renforcer l'attrait du canton.

Les résultats financiers du canton ces dernières années, positifs depuis 1983 et parfois de manière spectaculaire, ont donné lieu à de nombreuses interventions politiques, lesquelles ont contribué à introduire le 13° mois dans la fonction publique plus rapidement que prévu, à augmenter les investissements et à accroître l'aide aux communes défavorisées.

Benjamin Constant au service de la liberté (45 volumes)

A l'occasion de la signature à Lausanne du

contrat entre le comité d'édition des Oeuvres complètes de Benjamin Constant et l'éditeur Max Niemeyer, à Tubingue, s'est tenue une séance officielle devant les autorités du Canton de Vaud, de la Ville de Lausanne et de l'Université vaudoise, au cours de laquelle le professeur Paul Delbouille, de l'Université de Liège, président du comité d'édition, a résumé l'immense travail qu'implique la publication d'environ 45 volumes.

Quarante-cinq tomes de textes et de correspondance édités selon les critères les plus exigeants de l'édition savante, en recourant aux procédés les plus modernes de l'édition par ordinateur, cela représente en effet un engagement de tous les instants de la part des spécialistes, notamment étrangers, dévoués à l'examen d'une somme littéraire pareille.

A ce propos, le comité, convaincu de l'intérêt qu'éveillent, en Suisse et à l'étranger, l'œuvre de Benjamin Constant et la perspective de le voir un jour entièrement publié, lance un appel pressant à ceux qui, particuliers et institutions, détiendraient des documents originaux, inédits ou encore inconnus, de Constant ou y faisant allusion, et qui pourraient en communiquer une copie.

La cérémonie a été l'occasion pour le professeur Delbouille d'exprimer aux autorités vaudoises et lausannoises la vive reconnaissance de tous les spécialistes pour l'intérêt et le soutien que Lausanne et le Canton ont toujours manifesté envers la mémoire et surtout l'œuvre de l'illustre écrivain.

Passionnément épris de liberté, dénonciateur de l'arbitraire et de l'impérialisme napoléonien ; journaliste d'opposition, parlementaire de gauche, avocat des grandes causes sous la Restauration : liberté de la presse, lutte des Grecs pour leur indépendance, celle contre la traite des noirs, Constant fut finalement élu député de Strasbourg après un voyage triomphal en Alsace, en 1827. Il y avait trouvé une double minorité à protéger, linguistique et religieuse. Il mourut en 1830, après les « Trois glorieuses », pleuré par tout un peuple, qui lui fit des funérailles nationales.

Super-ordinateur : un milliard d'opérations par seconde à l'EPFL

Le plus puissant ordinateur du pays, le « Cray 2 » a été présenté à la presse, à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne, par le professeur Bernard Vittoz, président de l'école et vice-président du Conseil des écoles polytechniques fédérales. Il est doté d'une mémoire cent vingt-huit fois plus grande que son prédécesseur de 1985 (premier super-ordinateur ou « processeur haute performance » d'une institution suisse) et il est capable d'exécuter un milliard d'opérations à la seconde.

L'évolution de la nature des projets de recherche ont rendu nécessaire l'acquisition de cette machine aux Etats-Unis, par la Confédération, pour 12 millions de francs, et de l'« XMP » à l'école sœur de Zurich (9 millions). Exploités simultanément, ils offrent

d'énormes possibilités pour la recherche universitaire et le développement industriel en Suisse. Ils doivent permettre à la Suisse de reveler le défi de l'Europe scientifique.

Ces « poids lourds » de l'informatique permettront de traiter des problèmes dont la complexité interdisait une étude détaillée sur les ordinateurs qui les ont précédés, notamment les prévisions météorologiques, les écoulements hypersoniques liés au retour dans l'atmosphère de la future navette spatiale européenne Hermès et les phénomènes liés au vieillissement des structures en béton armé.

Quelques minutes de calcul sur un ordinateur de ce type suffisent à faire « vieillir » le béton de dix ans. Une heure de calcul simule le déplacement d'un nuage de pollution en vingt-quatre heures.

Un milliard d'opérations par seconde, deux milliards d'« octets » (éléments de mémorisation), voilà de quoi augmenter la compétitivité et la crédibilité de la Suisse pour la maîtrise de nouveaux produits et de procédés qui lui permettra de rattraper le retard qu'elle est en train de prendre face à la concurrence internationale, a souligné M. Vittoz.



canton de zurich

Analyse du Saint-Suaire : Expérience unique pour l'EPFZ

Les analyses de fragments du Saint-Suaire effectuées simultanément dans des laboratoires universitaires à Zurich, en Arizona (EU) et à Oxford (GB) ont été qualifiées de « test comparatif scientifique unique », a déclaré le professeur Willy Wölfli de l'Ecole polytechnique de Zurich (EPFZ). Les examens de datation au carbone 14 menés par les trois instituts, établissant avec 95 % de certitude que la pièce de tissu date du Moyen Age, ont montré un grand degré de concordance, a précisé le professeur Wölfli. Chaque laboratoire devait tenter de dater quatre échantillons de tissu dont il ignorait la provenance. Les trois instituts ont choisi la même méthode, dénommée par les spécialistes AMS - Accelerator Mass Spectrometry. Variante améliorée de la technique classique de datation au carbone 14, elle ne nécessite qu'un milligramme de carbone extrait de l'objet à dater. La méthode exige un volumineux accélérateur d'ions et des détecteurs nucléaires hypersensibles couplés à un ordinateur.

Pour des raisons de sécurité, l'échantillon à disposition a été divisé en trois parties, soumises chacunes à des procédés de nettoyage différents, a déclaré M. Wölfli. Les trois fragments de lin mesurant quelques millimètres

de diamètre ont été alors introduits dans un boyau de 40 mètres où ils ont été brûlés et réduits en carbone, avant que les particules ne soient accélérées et comptées, ce qui permet la datation.

L'EPF à Zurich effectue environ 1 200 analyses de ce genre par année, dont seulement 10 % environ pour des raisons relevant de l'histoire de l'art. Les coûts d'une telle analyse s'élèvent environ à 900 francs. Ils ne seront toutefois cette fois pas facturés à l'Eglise catholique, a assuré M. Wölfli. A la question de savoir s'il était personnellement déçu du résultat, le professeur a répondu que l'étoffe n'était certes pas une relique, mais une icône précieuse et qu'elle ne devait à ce titre pas être considérée comme une falsification.

Le Saint-Suaire : un « faux » du Moyen Age

Le Saint-Suaire, vénéré à Turin comme le linceul ayant enveloppé le corps du Christ, remonte donc au Moyen-Age, entre 1260 et 1390, a annoncé l'archevêque de Turin, le cardinal Carlo-Anastasio Ballestrero.

Considérée comme l'une des reliques les plus vénérées, la longue pièce de tissu (4,36 m de long, 1,11 m de large) n'était apparue en fait que tardivement dans la piété populaire : en 1203, un croisé français Robert de Clari, déclarait l'avoir vue à Constantinople. Elle est exposée pour la première fois en 1357 à Lirey, remise en 1453 aux ducs de Savoie, risque de brûler dans l'incendie de la chapelle du château de Chambéry en 1532 et est transférée dans une chapelle de la cathédrale de Turin.

Ce n'est qu'à la fin du siècle dernier qu'une photographie, réalisée en 1898, fait apparaître en négatif le visage d'un homme sur le linceul. Les analyses et débats se sont multipliés depuis. L'examen au carbone 14 a été décidé par les autorités religieuses pour établir avec certitude la date du linceul.

Le monde scientifique réclamait depuis longtemps de pouvoir analyser le suaire au carbone 14 pour mettre fin à des siècles de débats passionnés, mais l'Eglise a hésité jusqu'à ce que les progrès de la science réduisent à presque rien l'échantillon nécessaire.

Le linceul, sur lequel apparaît le visage d'un homme barbu portant les mêmes blessures que le Christ, avait, jusque là défié toute explication scientifique.

Des échantillons recueillis en avril ont été soumis aux trois laboratoires. Des échantillons de tissu datant des 1er, XIe et XIVe siècles avaient également été remis aux laboratoires, mais sans qu'aucun des quatre éléments ne soit identifiés.

Renforcement des sciences de l'environnement dans les EPF

Le conseil des écoles polytechniques fédérales s'est prononcé en faveur d'un développement des sciences de l'environnement dans les deux EPF. A Lausanne, l'enseignement et la recherche en matière de protection de l'environnement vont être spécialement développés. Il est également prévu d'installer à l'EPF de Lausanne une antenne romande de l'Institut fédéral de recherches forestières (qui se trouve à Birmensdorf), a écrit le conseil dans un communiqué.

De nouvelles directions d'études dans le domaine de la technique de l'environnement sont également prévues à l'EPF de Zurich. L'informatique reste également un domaine en pleine expansion dans les Hautes écoles : à Zurich, l'Institut d'informatique, créé en 1974, va être restructuré. A Lausanne, l'informatique fait aussi partie des domaines où la recherche et l'enseignement vont être poussés.

SALOME BURCKHARDT

Psychologue clinicienne

annonce l'ouverture de son cabinet

Psychanalyse
Psychothérapie
Thérapie familiale

Sur rendez-vous

13 bis, rue Carrier-Belleuse, 75015 PARIS — Tél. 45.66.04.13